



Comité Confédéral des Pêcheurs de Compétition.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Coarse Fishing Committee - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie
Rue Sainte Renelde 5
1430 REBECQ
Tél/fax : 02/355.43.25.
GSM : 0476/89.83.03
e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 30 janvier 2010.

Présences : Paternoster Jean-Paul, Gilbert Michel (FSPFB), Schallenbergh Freddy, Serge Bouvier, Collard Jean-Pierre, Detongre Guy, Dupont Alexandre, Jean-Christophe Desilve, Gerckens Jean-François, Lefebvre Josette, Noël Alain, Detaille Eric, Cazier Michel, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Dubourg Charlie (président de la FSPFB, retenu par l'assemblée générale de la Fédération des sociétés de pêche de la province du Luxembourg), Depouille Christophe, Marcq Roland, Marcelis Willy, Coolens Albert, Gossiaux Michel, George Joseph.,

Absents :

La réunion débute à 10h00, en raison des mauvaises conditions climatiques. Le président remercie ceux qui ont pris le risque de faire le déplacement. Il présente à tous les délégués ses meilleurs vœux pour 2010 et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs activités halieutiques.

Le président présente Monsieur Gilbert Michel, secrétaire général adjoint de la FSPFB, qui remplace aujourd'hui Monsieur Charlie Dubourg, empêché.

1. Présidence.

Le président rappelle que, pour des raisons personnelles, il a souhaité disposer d'une année sabbatique au niveau de ses activités de président du CCPC. Il est donc très heureux de pouvoir reprendre aujourd'hui et surtout de retrouver les délégués et l'ambiance du CCPC, qui lui ont manqué. Il demande également de faire part d'un peu d'indulgence à son égard étant donné que certaines choses lui ont peut-être échappé pendant son absence et qu'il faudra sans doute un peu de temps pour se remettre « dans le bain ». Il n'en fera certainement plus autant que par le passé en ce qui concerne sa présence dans les différents cénacles.

2. Election statutaire : sortant et rééligible : le vice-président.

Le président remercie Jean-Paul Paternoster d'avoir assuré l'intérim pendant l'année 2009. Aucune candidature n'a été présentée et le vice-président en place est d'accord d'exercer un nouveau mandat de quatre ans. Aucun délégué présent ne s'oppose au renouvellement de ce mandat.

3. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 17 octobre 2009.

Le secrétaire signale que la réunion d'octobre avait été particulièrement longue, puisque l'assemblée avait passé en revue les principales modifications du projet de règlement des concours publics : ces modifications ne sont pas détaillées dans le pv. En outre, vu la longueur des débats, les discussions relatives aux derniers points de l'ordre du jour n'ont pas été enregistrées et ces points ont été relatés « de mémoire ».

Monsieur Detongre signale à ce sujet que le point relatif à la situation financière avait été omis dans la convocation et ajouté dans les divers à l'ordre du jour. Monsieur Paternoster répond que, vu la longueur de la réunion, aucun commentaire n'avait été fait.

Monsieur Serge Bouvier signale que le n° de son domicile est le 61 et non le 31 (la liste des délégués CCPC est toutefois correcte). Les coordonnées de tous les membres sont passées en revue et la liste mise à jour sera distribuée.

Le président rappelle que la fédération du Centre avait, en son temps, adressé un courrier par lequel elle regrettait de ne pouvoir prendre part au vote en ce qui concerne l'hameçon d'or. Le CCPC ne s'est jamais prononcé sur cette question : le point sera porté aux divers de la présente réunion.

Aucune autre remarque n'est formulée en ce qui concerne ce procès-verbal. Le secrétaire demande aux membres présents de bien vouloir signer l'original du pv de cette réunion.

4. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 24 octobre 2009.

Le président rappelle que la traduction du pv a été transmise à tous les délégués par le secrétaire. Monsieur Paternoster signale que ce pv a déjà été approuvé lors de la réunion du BCFC de ce 23 janvier : ceci n'empêche toutefois pas que les éventuelles remarques soient communiquées.

Aucune remarque n'est faite.

5. Hameçon d'Or et de Cristal 2009.

La cérémonie se déroulera, comme les éditions précédentes, à Franc-Warret, le 2^{ème} samedi de mars, soit cette année le 13 mars 2010. Le président a déjà eu des contacts avec les nouveaux gérants et a reçu des propositions écrites de menus. Quelques questions doivent cependant être résolues en ce qui concerne cette organisation :

a) Plusieurs « lauréats », au fil des éditions, ont déjà posé la question de savoir si le trophée serait acquis à celui qui l'aurait remporté plusieurs fois : il faut donc que le CCPC prenne position à ce sujet et que la décision soit actée dans le pv. Après une brève discussion, les membres présents marquent leur accord pour que le trophée soit remis définitivement à celui qui l'aurait remporté trois fois. Il conviendra par ailleurs de tenir à jour le palmarès des lauréats.

b) En ce qui concerne nos pêcheurs de la section « carpistes », de l'avis de l'assemblée, seul le premier duo sera invité. Il est un fait qu'il n'y a aucun privilège lié à la performance individuelle des pêcheurs et que le CCPC se réserve le droit exclusif d'inviter qui il veut à cette cérémonie.

c) Généralement, le pêcheur montant de la catégorie B vers la catégorie A est invité en tant qu'hameçon de cristal. Il se fait que cette année, le pêcheur concerné a déjà pêché en catégorie A antérieurement. L'assemblée estime qu'il n'y a pas lieu de perpétuer cette récompense, puisque la situation risque encore de se reproduire à l'avenir.

d) Le président donne ensuite lecture de la liste des nominés aux hameçons de cristal, qui seront invités avec l'accord de l'assemblée. Il est rappelé que les « jeunes » peuvent être accompagnés d'un adulte.

La liste sera publiée sur le site.

Le CCPC examine ensuite la demande de la fédération du Centre qui a, par courrier adressé au CCPC, souhaité prendre part au vote. Le président rappelle que le CCPC avait, à une époque, refusé les candidats proposés par la dite fédération mais qu'il n'a jamais été interdit à la féd. du Centre de proposer d'autres candidats qui auraient, s'ils avaient été acceptés, pu prendre part au vote.

6. Championnats de Belgique 2010 : candidatures, approbation, désignation des parcours.

DVJ :	29 août	Est Compétition
Match :	12 septembre	Liège
Finale indiv. :	19 septembre	

Après discussion, l'assemblée convient de l'organiser au nom du CCPC, ce qui présente l'avantage de réduire le nombre de personnes à mobiliser au sein d'une seule fédération. Le président se renseignera sur les parcours et les infrastructures éventuellement disponibles.

Les canevas d'organisation, comme habituellement, doivent être rentrés pour le 15 mars chez le président ou le secrétaire.

Le secrétaire signale qu'il vient de recevoir la liste de répartition des places pour les championnats de Belgique, ainsi que la liste des pêcheurs sous le coup de sanctions. Ces listes sont distribuées et commentées par le secrétaire. La liste des pêcheurs faisant l'objet d'une sanction est passée en revue à la lumière de la liste communiquée le 29 janvier au soir. Monsieur Paternoster signale également que le nouveau (projet de) règlement stipule que le renom à des places attribuées doit intervenir au plus tard le dimanche qui suit le 15 août.

Le championnat de Belgique Carpe se déroulera les 4, 5 et 6 juin 2010 à Bernissart. Monsieur Detaille signale aussi que la sélection des internationaux est fixée aux 25, 26 et 27 juin, au même endroit. Une rencontre entre la France, l'Italie et la Belgique aura lieu à Paris du 10 au 13 juin (avec 8 équipes). Afin de couvrir les frais divers (location, etc.) et conformément à la décision du BCFC de ce 23 janvier, le montant des inscriptions est majoré et porté à 150 € par duo.

Monsieur Paternoster signale que, lors de cette réunion du BCFC et au point relatif à l'examen du budget, il a également été décidé de majorer le montant des inscriptions pour les championnats de Belgique : 15 € pour les individuels et 75 € par équipe pour l'interclubs. Cette majoration couvre, d'une part, le déficit engendré par l'organisation des championnats pour le BCFC et la perte du sponsoring, et permet, d'autre part, de valoriser et rendre plus attractifs les premiers prix distribués.

7. Coupe de la Communauté française.

La féd. du Luxembourg s'était initialement engagée pour l'organisation de la première manche 2010. La date n'est toutefois pas très propice et un arrangement est intervenu pour que la fédération de Liège assure cette première organisation : ce sera donc le club de Chênée qui sera en charge de la manche du 11 avril. Pour la seconde manche du 16 mai, c'est le Haut-Escaut qui est en charge de la manifestation. La dernière manche du 22 août sera organisée par la fédération de la Senne.

Les canevas d'organisation sont également à rentrer dans les meilleurs délais, de manière à ce que les pêcheurs soient informés. Le règlement disponible sur le site sera mis à jour rapidement.

8. Règlements BCFC et Championnats de Belgique.

Conformément à ce qui avait été annoncé précédemment, il restait quelques points à finaliser conjointement avec le CCCV et Isidoor Van Houdt. Ces points, au nombre de 4, consistaient notamment en : composition des amorces, méthodes de pêche permises, licence moulinet et quantités maximales autorisées par région, ainsi que les appâts autorisés à l'hameçon. A la fin de la réunion du BCFC du 23 janvier, un accord était intervenu en ce qui concerne certains points (appâts), mais ces accords semblent être remis à nouveau en cause, au travers d'un mail transmis par E. Pinoy.

De l'avis du secrétaire, même si certaines pêches ne cadrent pas tout à fait avec la pêche de compétition « classique », interdire certains appâts à l'hameçon présente le risque de voir des groupes de pêcheurs s'isoler dans des étangs privés et s'inscrire dans un circuit parallèle qui deviendrait vite ingérable. L'objectif du CCPC est justement de tenter de regrouper les pêcheurs.

Le secrétaire estime aussi qu'il faut laisser au pêcheur le choix de la pêche qu'il souhaite pratiquer (gros poisson ou le nombre), mais que le rôle du CCPC est de prendre les mesures qui permettent au pêcheur de se défendre dans tous les cas : c'est la raison pour laquelle il a proposé, dans le projet de règlement nouveau, des modifications de textes qui laissent certaines libertés aux organisateurs de concours, en fonction des parcours proposés.

S'ensuit un vaste débat entre les délégués. A une écrasante majorité, l'assemblée admet le principe que le règlement applicable doit correspondre aux spécificités et aux attentes de la majorité des pêcheurs de la région et qu'il ne faut pas obligatoirement toujours calquer le règlement de la Fips. L'assemblée admet aussi qu'il y a bien lieu d'interdire les moyens artificiels de fixation des appâts à l'hameçon (attaches en plastique avec œillets : les appâts ne sont pas fixés sur l'hameçon). L'assemblée mandate aussi le secrétaire pour répondre au mail d'Erik Pinoy pour lui faire part de la position du CCPC.

Le secrétaire signale encore qu'il vient de recevoir, suite à la dernière réunion du BCFC de ce 23 janvier, les versions des textes modifiés en néerlandais et en français. Il souhaite disposer d'un petit délai pour effectuer les dernières mises au point.

Madame Josette LEFEBVRE et Monsieur Jean-François GERCKENS souhaitent encore obtenir des précisions et une décision en ce qui concerne les quantités maximales d'appâts autorisées à l'hameçon et leur présentation au moment du contrôle. Plusieurs propositions sont formulées par les membres. Après une assez longue discussion, il est convenu, à la grande majorité des membres présents, de s'en tenir à la formulation suivante : « Doivent être compris dans le seau de 17 litres présenté au moment du contrôle,

outre les amorces prêtes à l'emploi, tamisées et non tassées, toutes les graines et additifs divers. Dans la mesure maximale autorisée et applicable pour la compétition en cause (3.3, 2.2 ou 1.1 pints), doivent être présentés au moment du contrôle, tous les appâts autres que les larves aquatiques destinées à être accrochées à l'hameçon. » Cette proposition sera transmise pour être intégrée dans le texte définitif.

Monsieur Paternoster signale qu'il restera encore à revoir, et à adapter éventuellement, le chapitre 10 relatif aux règlements spécifiques pour les internationaux, la carpe, le feeder, le carnassier et handipêche. Il souhaite que des commissions intégrant les responsables de ces disciplines soient constituées.

9. Programme des Internationaux pour 2010.

Le programme complet est disponible sur le site www.peches.be.

10. Situation financière du CCPC. Budget 2010. Rapport des vérificateurs aux comptes. Avances des fédérations.

Le trésorier distribue les comptes des fédérations, établis en tenant compte des listings communiqués par Jean-Pierre COLLARD. Chaque fédération doit vérifier la concordance de ses listings. Il commente le compte de résultats 2009 et indique que le compte est en équilibre, grâce notamment à la subvention de la FSPFB à concurrence d'un montant de 3.000 €. Le président intervient et signale que cette subvention devrait être majorée en 2010. Le trésorier remercie les fédérations d'avoir payé les acomptes dans les temps impartis, ce qui a permis de faire les paiements au BCFC. Il reste cependant des notes de frais 2009, rentrées en 2010, qui restent à payer (environ 650 €). Ces notes figureront dans les comptes 2010.

En ce qui concerne la proposition de budget 2010, le trésorier indique qu'il a déjà tenu compte d'une diminution des rentrées, liée à la diminution du nombre de licences et du nombre de clubs.

Monsieur Guy DETONGRE signale, au vu de son décompte, qu'il note que chaque pêcheur ayant souscrit une licence « carnassier » est considéré comme ayant également souscrit une licence « A », ce qui influence le décompte de sa fédération et n'est pas correct au niveau du compte final. Monsieur Paternoster signale que c'est également le cas pour les licences « carpistes » dans les autres fédérations. De l'avis du président et de certains délégués, il serait peut-être opportun d'envisager une licence unique à prix unique pour toutes les disciplines. Le CCPC examinera l'incidence d'une telle mesure sur le prix de la licence individuelle et fera des propositions concrètes.

Messieurs Jean-Christophe DESILVE et Alexandre DUPONT ont procédé à la vérification des comptes du CCPC pour l'exercice 2009. Ils donnent lecture de leur rapport et proposent à l'assemblée de donner décharge au trésorier pour les comptes 2009, ce qui est accepté.

Le trésorier demande que les fédérations versent leurs avances pour le premier mars 2010.

Le président remercie Monsieur Michel CAZIER pour la qualité de son travail.

Remise des timbres et des licences.

11. Listings – rentrée des demandes de concours .

Monsieur Jean-Pierre COLLARD, responsable des listings, confirme que la tenue des listings ne suscite pas de commentaires particuliers, sauf une fédération qui a rentré ses listings un peu tardivement. Le président insiste pour que les listings soient rentrés pour le 15 novembre au plus tard.

Les fédérations sont invitées à rentrer les demandes de concours afin de pouvoir compléter le calendrier.

12. Divers.

- a) Vu les restrictions budgétaires, le président estime qu'il n'est peut-être pas nécessaire que Monsieur Alain NOEL assiste systématiquement aux réunions du CCPC, ses déplacements étant pris en charge par le CCPC. Il propose de ne plus défrayer que les déplacements pour les réunions auxquelles des points spécifiques à Handipêche sont portés à l'ordre du jour.
- b) Il est rappelé également que les vérificateurs aux comptes ne sont plus désignés à la réunion de janvier, puisqu'il est arrivé maintes fois que les personnes désignées ne pouvaient se libérer aux dates fixées et qu'il fallait pourvoir en dernière minute à leur remplacement. Par le système actuel, le président examine les disponibilités des délégués quelques temps avant la date de la réunion.
- c) Lors de la réunion du BCFC du 23 janvier, et après avoir pris connaissance de la démission du coach de l'équipe « handipêche », Bart Weerts, il a été proposé qu'Alain NOEL accompagne

Ronny DEJONGHE (coach intérimaire) en tant que délégué – pêcheur réserve. Le président invite donc Alain NOEL à faire rapport des différentes manifestations impliquant la participation de l'équipe Handipêche.

- d) Constitution des commissions règlements : au départ, le CCPC avait désigné Messieurs Roland MARCQ, Jean-Paul PATERNOSTER et Jean-Marie LUYCKX pour la révision du règlement. Il convient toutefois, pour des disciplines spécifiques, d'intégrer dans ces commissions, les responsables des sections CCPC, soit :
 - Carpe : Eric DETAILLE
 - Feeder : Serge BOUVIER et Jean-Christophe DESILVE
 - Carnassier : Christophe DEPOUILLE
 - Handipêche : Alain NOEL
- e) Les fédérations qui souhaitent la mise à jour des données reprises sur le site du CCPC sont priées de transmettre les informations nécessaires à Albert COOLENS.
- f) Monsieur Gilbert MICHEL communique les coordonnées de liens reprenant les interviews et un reportage sur le championnat du monde de la carpe. Ces liens seront repris sur le site du CCPC. Il remercie aussi l'assemblée du bon accueil. Monsieur Pilate répond que toutes les réunions du CCPC se déroulent dans un esprit très convivial et de manière ordonnée.
- g) Monsieur Paternoster signale que la vérification de la caisse « carnassier » n'a pas pu être effectuée, Monsieur DEPOUILLE n'étant pas présent, ni excusé, à la réunion du BCFC.
- h) Championnat du Monde des Vétérans : une présélection doit être faite au sein des deux commissions. De là vont sortir des pêcheurs qui referont, ensemble, une seconde sélection (18 pêcheurs) constituant l'équipe. Tous les renseignements sont sur le site www.peches.be
- i) Démission de Ivan Weerts en tant que coach des jeunes : une seule candidature a été introduite et concernait un candidat néerlandophone. A l'examen, cette candidature n'a pas été retenue en tant que telle : un accord est intervenu pour confier cette mission à Monsieur H. Thienpondt, qui sera épaulé par un coach adjoint et une autre personne pour tout ce qui concerne l'intendance. Monsieur Paternoster communique qu'il a reçu la liste des pêcheurs souhaitant faire partie du team « jeunes » et que celle-ci ne comporte qu'un seul francophone. Il signale qu'il a pris différents contacts pour tenter de compléter le team mais que tous ont refusé.
- j) Madame Josette LEFEBVRE signale qu'elle a adressé un courrier à la société AGRIPHAR, société qui avait été condamnée à des dédommagements pour une pollution, et demandant un sponsoring éventuel du club participant au championnat du monde des clubs. Cette société a répondu qu'elle versait déjà des montants importants en dédommagement aux fédérations de la province de Liège pour les préjudices subis. Madame LEFEBVRE s'inquiète du fait que sa fédération n'ait jamais été informée. Le secrétaire répond que cette indemnisation a effectivement cours, mais au niveau du Fonds Piscicole de Wallonie. Il invite Mme LEFEBVRE à contacter la commission provinciale piscicole de Liège, qui ne regroupe pas les mêmes fédérations (territoriales) que celles affiliées au CCPC (sportives).
Madame LEFEBVRE sollicite également l'intervention du CCPC pour le CM. Il est rappelé que cette intervention est fixée en fonction d'un montant forfaitaire de 750 € majoré en fonction du nombre de pêcheurs de la société qui ont aidé lors des deux dernières organisations de rencontres internationales en Belgique, avec un maximum de 1.000 € Madame Josette LEFEBVRE fera parvenir la liste de ces personnes, qui sera comparée avec les listes tenues dans les archives.

La réunion est levée à 14h30.